

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mai 2024
19 heures 00



MP/CR

N° 003141

Convention de
gestion de l'aire de
covoiturage « La
Madeleine ».

Publié le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 28 mai 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code des Transports ;

Par délibération n° 2018-324 en date du 21 septembre 2018, le Conseil Départemental de Vaucluse s'est engagé dans une démarche de facilitation et de promotion des mobilités durables avec l'adoption du schéma départemental de développement du covoiturage. Son programme d'actions consiste à favoriser la création d'un maillage d'espaces dédiés au covoiturage à l'échelle du territoire départemental et à soutenir les initiatives en faveur du développement du covoiturage avec la mise à disposition d'outils et d'informations destinés à faciliter la mise en relation des usagers pour les trajets domicile-travail.

La Commune d'Apt souhaite contribuer à la démarche engagée par le Conseil Départemental de Vaucluse en identifiant, aménageant et signalant des emplacements de stationnement propices à la pratique du covoiturage, qui seront portés à la connaissance des usagers via le site internet dédié (<https://www.vaucluse.fr/nos-territoires/pour-un-developpement-durable-en-vaucluse/mobilite-durable-442.html>).

Il est proposé à l'assemblée la gestion de l'aire de covoiturage dénommée « La Madeleine », implantée sur les parcelles cadastrées n°56 et 72 de la section BK01 du domaine public de la Commune d'Apt. Cette aire de covoiturage répond aux critères de labellisation définis dans le cadre du schéma départemental de développement du covoiturage en Vaucluse et comporte jusqu'à 4 emplacements de stationnement.

Le Conseil Départemental de Vaucluse assure la fourniture et la pose de la signalétique de labellisation sur le parking. Une fois la signalétique achevée, sa propriété est transférée à la Commune d'Apt, qui en assurera l'entretien.

Conclue pour 5 ans, une convention définira les modalités de gestion, notamment les obligations des parties.

La convention est annexée à la présente délibération ainsi que le schéma Départemental de développement du covoiturage en Vaucluse, l'extrait cadastral et le relevé de propriété.

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve, la gestion d'une aire de covoiturage labellisée par le Conseil Départemental de Vaucluse,

Prend acte, que l'aire de covoiturage « La Madeleine » répond aux critères de labellisation définis dans le cadre du schéma départemental de développement du covoiturage en Vaucluse,

Autorise, Madame le Maire d'Apt à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY